

demandé de suivre pour favoriser les investissements par des Canadiens, afin de leur donner confiance en leur avenir en s'engageant à promouvoir la canadianisation.

Nous exhortons vivement la Chambre à accepter l'amendement de notre parti. Il nous permettra de prendre les engagements pour l'avenir qui nous donneront les emplois dont nous avons désespérément besoin.

[Français]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer moi aussi au débat sur le projet de loi C-15, en particulier sur les amendements qui sont devant nous et que vous avez d'ailleurs lus tantôt avec beaucoup de grâce de votre fauteuil.

Un des points qui nous préoccupe au moment où le gouvernement amène ce projet de loi C-15, c'est la façon dont l'agence d'examen va être gérée en vertu de la nouvelle loi, en particulier les relations qui existeront entre les fonctionnaires qui font partie de l'agence et le ministre ainsi que son cabinet.

En premier lieu laissez-moi vous exposer la position fondamentale de notre côté, à savoir que nous croyons que le ministre doit avoir la responsabilité et doit être libre de donner des directives quant aux orientations de l'agence et peut-être, monsieur le Président, que cette prise de position vous surprendra. Bien que nous ne soyons pas toujours d'accord sur les positions du ministre dans ce domaine, nous reconnaissons que celui qui doit donner les directives quant aux orientations majeures de l'agence d'examen, c'est le ministre qui en est responsable. C'est aussi le conseil des ministres qui ont été élus pour donner des directions aux différentes agences gouvernementales.

Cependant, nous croyons que là où le ministre doit modérer son activité, c'est dans l'administration au jour le jour, c'est dans les différentes décisions qui seront prises par les fonctionnaires. En un mot, nous considérons que le rôle politique et le rôle administratif doivent être séparés l'un de l'autre. Pourtant l'amendement en particulier, l'amendement amené à l'article 4, a été rejeté en comité par les députés progressistes conservateurs, membres du comité. Nous nous demandons pourquoi. Nous trouvons d'ailleurs ceci étrange. Est-ce que les députés progressistes conservateurs s'opposeraient à ce que le ministre fournisse des directions politiques? Sûrement pas, cela me semblerait illogique. Au contraire pourquoi les députés progressistes conservateurs se sont-ils opposés? Ce qui nous agace, c'est peut-être ce qui poussait les députés conservateurs à s'opposer à cet amendement, c'est que nous croyons que le ministre ne devrait pas être impliqué à rendre des décisions dans chaque cas particulier. En un mot, l'Agence d'examen des investissements étrangers ne doit pas faire partie du cabinet du ministre, ne doit pas être une extension de son personnel. Nous aimerions plutôt que les décisions quant à chaque demande d'investissement étranger au Canada soient basées sur des critères objectifs, sur des critères que nous aimerions tout d'abord connaître, que nous aimerions voir déposer devant cette Chambre ou devant un comité de la Chambre afin que nous puissions en discuter.

Nous aimerions que les décisions sur chaque demande d'investissement soient basées sur des critères qui, tout d'abord, nous indiqueraient quels sont les domaines de l'activité

économique canadienne qui doivent être protégés. Nous pensons à des domaines comme la culture, le domaine financier sur lequel le gouvernement devra être prudent avant de laisser des investisseurs étrangers acheter des sociétés canadiennes ou en créer de nouvelles en ce pays avec des fonds provenant d'ailleurs.

Nous voulons que des critères objectifs soient établis décrivant quels sont les domaines à encourager. Par exemple, à titre de suggestion: les investissements qui créeront des emplois directs sont certainement des sociétés à encourager à investir. Et, dans les critères nous nous demandons aussi si on ne doit pas favoriser l'investissement qui sera susceptible de créer des emplois, des retombées, des emplois indirects dans d'autres industries qui sont sujettes à fournir par exemple des services ou des matières premières à une entreprise qui créera elle-même des emplois directs à la suite d'un investissement étranger.

• (1220)

Nous croyons que ces critères doivent aussi refléter l'importance que nous attachons à la recherche scientifique au Canada et que les sociétés qui seront créées ici, par de l'investissement étranger mais qui auraient tendance à créer de la recherche, soient encouragées. De plus, nous voulons une série de critères objectifs fondés sur les éléments que je mentionne ici, par exemple: Est-ce qu'une nouvelle entreprise créée par des investissements étrangers amènera, au Canada, le développement de nouvelles technologies.

C'est là, en fait, l'essence des points qui doivent être considérés dans des critères objectifs que les fonctionnaires pourront appliquer sans que le ministre doive intervenir chaque fois, car nous voulons que les fonctionnaires puissent travailler sans ingérence politique continue dans chaque dossier. Nous sommes parfaitement d'accord que le conseil des ministres ainsi que le ministre responsable donnent des directions générales à l'agence de tamisage, il ne peut en être autrement, mais nous ne voulons pas que chaque décision fasse l'objet d'une décision politique.

Quelles sont les directives données à ce jour par le ministre à l'agence de tamisage? Nous sommes dans le noir dans ce domaine. Rien n'a été mentionné ici à la Chambre des communes, mise à part la seule directive générale qui est d'encourager l'investissement étranger, style «Canada is open for business». Sur cela, nous sommes bien d'accord. Cependant, nous ne voyons pas, à ce jour, dans quel sens le gouvernement veut voir l'agence de tamisage se diriger.

Ce sont donc là les questions que nous posons au ministère, et nous espérons que, au cours du débat, nous aurons des réponses plus précises que celles que nous avons eu l'occasion d'entendre à ce jour. D'ailleurs, les nombreux amendements qui sont à l'étude et en discussion permettront au représentant du conseil des ministres de faire la lumière sur certaines des questions que nous posons.

De plus, j'invite le gouvernement à se faire plus précis, à nous décrire, d'une part, les directions générales qui vont être données à l'agence et, d'autre part, à nous faire connaître les critères objectifs que les fonctionnaires de l'agence utiliseront lorsqu'ils auront quotidiennement à prendre des décisions sur l'acceptation d'investissements étrangers proposés par d'autres.